

Université Constantine 1 - Faculté des Sciences de la Nature et de la Vie

Procès-verbal du Conseil Pédagogique de la faculté SNV

N°02 au titre de l'année universitaire 2023-2024

Dimanche 07/01/2024

Dans le cadre du suivi des préparatifs pédagogiques du premier semestre de l'année universitaire 2023-2024, conformément aux recommandations du **conseil de coordination de la faculté N°21 datant du mercredi 13/12/2023**, du **conseil d'administration de la faculté N°22 datant du 20/12/2023**, et du **conseil pédagogique de l'université Constantine 1 N°02 datant du 18/10/2023**, après concertation avec les responsables pédagogiques et administratifs de la faculté, il s'est tenu, le **dimanche 07/01/2024 à 09h00**, au niveau de la salle de conférence, le conseil pédagogique N°02 de la faculté SNV. Étaient conviés à cette réunion : le Doyen, le vice Doyen chargé de la pédagogie, le responsable du Domaine SNV, les chefs de départements et leurs adjoints chargés de la pédagogie, le responsable de la plateforme PROGRES au niveau de notre faculté, les responsables de filières ainsi que les responsables des parcours Licence et Master. **Pour une meilleure coordination, nous avons opté à partir de cette session du conseil pédagogique d'élargir la composante aux responsables des entités de suivi des EAD, le responsable de la cellule assurance-qualité, ainsi que les membres de la cellule de suivi des enseignements en langue anglaise.**

Les convocations ont été envoyées par courrier électronique le **mercredi 21/12/2023 à 07h13**. Environ **76%** des responsables concernés ont répondu favorablement à notre invitation (**voir PV de présence joint à ce rapport**). Nous avons été informés en amont des absences dûment justifiées de Madame GHERBOUDJ Ouissem responsable de la formation Master Bio-informatique (obligations pédagogiques en tronc commun de Biologie), Madame NEMOUCHI Sara responsable de la formation Master Biotechnologie et contrôle qualité (obligations pédagogiques en tronc commun de Biologie), Monsieur KELLOU Kamel responsable de la filière Biotechnologie (obligations pédagogiques), Madame DAHMANI Dahbia Ines responsable de la formation Licence Biologie Cellulaire et Moléculaire (obligations administratives), Madame ZAMA Djamilia responsable de la formation Master Toxicologie (soucis de santé), ainsi que Monsieur KACEMCHAOUCHE Noredine chef de département de Biologie Appliqué (obligations pédagogiques) et HAROUNI Sofiane responsable du tronc commun de Biologie (soucis de santé).

Ordre du jour

Lors de cette rencontre, et afin de cerner tous les aspects liés à la pédagogie, plusieurs points ont été abordés dans l'ordre du jour :

- 1- **Calendrier des activités pédagogiques de l'année universitaire 2023-2024 adopté et validé par le vice rectorat chargé de la pédagogie de l'université Constantine 1** : dates importantes et échéanciers.
- 2- **État d'avancement dans les enseignements du premier semestre** : suivi par les instances pédagogiques et administratives, points forts, points faibles et recommandations, problèmes rencontrés, etc.
- 3- **Bilan des trois sessions des comités pédagogiques au titre du premier semestre de l'année universitaire 2023-2024** : état d'avancement des enseignements par matière et date prévue de la finalisation des activités pédagogiques programmées pour le semestre, suivi de l'assiduité des étudiants, état de transmission des supports pédagogiques destinés aux étudiants, le point sur les évaluations continues, problèmes soulevés par les équipes de formation, etc.
- 4- **Préparation des évaluations du premier semestre** : chronologie des contrôles souhaitée et validée par nos étudiants lors de la troisième session des comités pédagogiques, programmation de contrôles en hors-série, répartition des locaux pédagogiques, planning des surveillances, etc.
- 5- **Mise en place d'une cellule de gestion des dettes au niveau de la faculté** : missions et prérogatives, directives et plan d'action.
- 6- **Préparatifs du deuxième semestre** : affectation des enseignants et couverture des matières, répartition des locaux pédagogiques, confection et diffusion des emplois du temps, préparation des travaux pratiques et ateliers, etc.
- 7- **L'Enseignement À Distance (EAD)** : le point sur le déroulement de l'enseignement en ligne pour les matières transversales et découvertes, et en hybride pour les matières fondamentales et méthodologiques ; état des lieux, interactivité des étudiants avec les activités pédagogiques proposées en ligne et problèmes rencontrés. Plan d'action de la faculté SNV pour le renforcement de la mise en place des EAD : recommandations établies suite à l'audit de la commission nationale de l'EAD du mercredi 06/12/2023.

- 8- **L'enseignement en langue anglaise** : le point sur la mise en place d'un enseignement en langue anglaise au titre de l'année universitaire 2023-2024 pour les matières découvertes et transversales de la première année (L1) ; état des lieux et problèmes rencontrés.
- 9- **Encadrement des mémoires de fin de cycle Master et Licence (PPE)** : la certitude que tous nos étudiants concernés par l'encadrement (Licence-PPE et Master) disposent d'un encadrant bien identifié de l'administration et connu de ses encadrés, la définition des modalités de réalisation du mémoire, la précision de la thématique de recherche développée par l'encadrant et ses encadrés, le nombre de mémoires dans chaque formation qui seront encadrés selon le mécanisme « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet », finalisation des fiches d'encadrement, etc.
- 10- **Application de l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022 au niveau des formations Licence et Master de la faculté SNV** : correspondance de Monsieur le vice-recteur chargé de la pédagogie du 27 septembre 2023 portant sur la continuité dans la promotion de l'application de l'arrêté 1275, et à l'orientation des projets de fin d'études vers l'arrêté 1275 en vue de la construction des startups, recensement des mémoires de fin de cycle Licence PPE et Master organisés sous la coupe du 1275 pour l'année universitaire en cours, restructuration des commissions de suivi de l'innovation au niveau des départements, instructions et directives, etc.
- 11- **Plateforme PROGRES** : régularisation de la situation des étudiants sur la plateforme PROGRES, affectations pédagogiques sur la plateforme, attribution des rôles correspondants aux nouveaux responsables pédagogiques.
- 12- **Restructuration de la faculté SNV** : création de nouveaux départements au sein de la faculté SNV par l'arrêté N°1502 datant du 08 novembre 2023 modifiant et complétant l'arrêté N°418 datant du 12 novembre 2012 ; retombés sur l'organigramme de l'équipe Domaine SNV (formations Licence et Master, responsables pédagogiques, équipes de formations, etc.).
- 13- **Divers.**

Monsieur le Doyen de la faculté a initié la rencontre en souhaitant la bienvenue à tous les enseignants, ainsi qu'une bonne reprise des vacances d'hiver, et par la même occasion une nouvelle année pleine de bonheur, de prospérité et de réussites sociales professionnelles à tous nos collègues enseignants responsables pédagogiques et administratifs présents à cette rencontre.

Monsieur le Doyen a expliqué solennellement à l'audience les nouvelles directives émanant de la tutelle, et que nous sommes en pleine période de transition et de changements auxquelles nous devons faire face. Notre faculté doit faire bonne figure et répondre aux attentes des hauts responsables de l'université et d'être, comme cela a été toujours le cas, à la hauteur de ces attentes. La collaboration active entre responsables pédagogiques et administratives est plus que requise pour parvenir à réaliser nos objectifs. Nous devons tous être conscients de la masse de travail qui nous incombe en tant qu'entités de suivi et de répondre toujours présent. L'accent a été mis sur l'application des deux dernières directives que nous avons reçues pendant les vacances d'hiver. Pour précision, la tutelle accorde une très haute importance à l'application de ces directives.

1. Correspondance de Monsieur le secrétaire général du MESRS N°011 datant du 03 janvier 2024 concernant le renforcement de la mise en place des enseignements en langue anglaise : cette note fait un rappel de nombreuses correspondances antérieures dans ce sens : N°1433 du 28 septembre 2022, N°1651 du 05 novembre 2022, N°1797 du 28 novembre 2022, N°1868 du 06 décembre 2022, N°821 du 21 août 2023, N°969 du 11 octobre 2023 et N°1017 du 23 octobre 2023. Cette correspondance nous incite à :

- La poursuite de la formation des enseignants-chercheurs en langue anglaise, y compris ceux nouvellement recrutés, afin d'atteindre un niveau d'apprentissage (B2) ou (C1), et ce en ayant recours à toutes les modalités et structures d'apprentissage,
- La programmation de cours, de TD ou de toute autre activité pédagogique en langue anglaise
- Travailler à créer un environnement de travail dans lequel nous procéderons à la publication des annonces concernant la vie estudiantine, en lien avec les activités pédagogiques, scientifiques, culturelles et sportives, en langue anglaise.

2. **Correspondance de Monsieur le secrétaire général du MESRS N°03 datant du 02 janvier 2024 concernant l'extension des horaires d'ouverture des établissements d'enseignement supérieur jusqu'à 22h00** : cette note fait un rappel de nombreuses correspondances antérieures dans ce sens : N°805 du 16 août 2023, N°970 du 11 octobre 2023 et N°1018 du 23 octobre 2023, qui nous incite à :
- Programmation des soutenances de Master et de Doctorat entre 17h00 et 22h00,
 - Programmation, au besoin, de séances de cours entre 17h00 et 20h00,
 - Le maintien des bibliothèques, des centres de développement de l'entrepreneuriat, des incubateurs et des laboratoires de recherche, ainsi que les autres espaces communs ouverts jusqu'à 22h00.
 - Programmation des permanences et des rotations entre 17h00 et 22h00 pour assurer le fonctionnement de ces installations et organiser les activités au sein de ces espaces.

Monsieur le Doyen a demandé aux responsables présents de mettre en place le dispositif nécessaire et de veiller à l'application rigoureuse de ces directives dans les meilleurs délais. Des précisions seront apportées ultérieurement à l'occasion d'autres réunions de coordinations.

Des directives générales ont été également dispensées par Monsieur le Doyen en ouverture de cette session du conseil pédagogique de la faculté :

- Une répartition équitable des surveillances entre les enseignants de la faculté, en tenant compte de la disponibilité des collègues exerçant des charges annexes au niveau central (membres des différentes entités et commissions de suivi), ainsi que des enseignants dont le départ en retraite est imminent.
- La nécessité de transmettre les procès-verbaux des comités pédagogiques dans les délais, le plus tôt possible après la tenue de ces rencontres.
- Les étudiants et encadrants qui ont choisi de réaliser un mémoire de fin de cycle sous la coupe du 1275 doivent être conscient de cet engagement et qu'il est impossible de changer vers un mémoire classique en cours de route.
- Toutes les soutenances des mémoires de Master et de Licence PPE, aussi bien celles sous la coupe du 1275, doivent être finalisées au plus tard le jeudi 20/06/2024.
- Tous les protagonistes des sorties pédagogiques sur terrain au profit de nos étudiants doivent veiller à une meilleure gestion et organisation de ces activités.

1. Calendrier des activités pédagogiques de l'année universitaire 2023-2024

Suite à la sollicitation du vice-rectorat chargé de la pédagogie de l'université Constantine 1 et conformément aux correspondances reçues de la tutelle ci-après ;

- Arrêté N°1351 du 04 octobre 2022 fixant le calendrier des vacances universitaires au titre de l'année universitaire 2022-2023,
- Arrêté N°171 du 09 février 2023 fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master,
- Circulaire n° 01 du 04 juillet 2023 relative à la préinscription et à l'orientation des titulaires du baccalauréat au titre de l'année universitaire 2023-2024,
- Arrêté N°1023 du 25 juillet 2023 modifiant et complétant l'arrêté N°171 du 09 février 2023 fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master, modifié et complété,
- Arrêté N°1057 du 02 août 2023 fixant les conditions d'accès, les modalités d'orientation et l'inscription aux études universitaires en vue de l'obtention du diplôme de Master,
- Correspondance de Monsieur le secrétaire général du MESRS N°777 du 06 août 2023 concernant les préparatives pédagogiques de la rentrée universitaire 2023-2024,
- Correspondance de Monsieur le secrétaire général du MESRS N°786 du 8 août 2023 concernant la mise en place et la généralisation de la carte de l'étudiant multi-usage,
- Correspondance de la CRUEst N°756 datant du 10 août 2023 concernant la mise en place et la généralisation de l'usage de la carte de l'étudiant multi-usage,
- Correspondance de la CRUEst N°760 datant du 14 août 2023 concernant la préparation de la rentrée universitaire 2023/2024.
- Arrêté N°1313 du 10 octobre 2023, ainsi que l'arrêté N°1361 du 12 octobre 2023 complétant l'arrêté N°1313 fixant le calendrier des vacances universitaires au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Nous avons soumis au conseil pédagogique de l'université une proposition de programmation des activités pédagogiques pour cette année universitaire. **Après quelques ajustements, cette proposition a été validée par le conseil pédagogique de l'université Constantine 1 datant du mercredi 18/10/2023.** Les détails de cette programmation sont précisés dans le tableau ci-après :

Date	Activité pédagogique
<p>Du samedi 26/08/2023 Au jeudi 03/08/2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunions de coordination du conseil d'administration de la faculté (directives et recommandations, mise en place de la logistique nécessaire en ressources humaines et matérielles pour assurer la préparation de la rentrée universitaire), - Répartition des locaux pédagogiques et confection des emplois du temps par les adjoints chargés de la pédagogie en concertation avec les responsables pédagogiques, - Finalisation des affectations et mise à jour en tenant compte des enseignants nouvellement recrutés, en concertation avec les responsables pédagogiques.
<p>Samedi 02/09/2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise des enseignants et signature du PV de reprise conformément à l'arrêté N°1351 du 04 octobre 2022 fixant le calendrier des vacances universitaires au titre de l'année universitaire 2022-2023.
<p>Du samedi 02/09/2023 Au jeudi 21/09/2023</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion des jurys de délibération pour les niveaux L1, L2 et M1 pour refaire les délibérations de ces niveaux en tenant compte des nouvelles dispositions concernant les cas de progression de l'arrêté N°1023 du 25 juillet 2023 modifiant et complétant l'arrêté N°171 du 09 février 2023 fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master, modifié et complété, - Tenue du conseil d'orientation des étudiants L1 admis en L2, et L2 admis en L3 et proclamation des résultats (le travail technique de recueil et de traitement informatisé des fiches de vœux a été finalisé avant le départ en vacances d'été), - Tenue du conseil pédagogique de la faculté en présence de tous les responsables administratifs et pédagogiques (Domaine, filières, spécialités Licence et Master) avec pour ordre du jour principal l'exposition de la feuille de route pour cette rentrée, - Tenue des réunions des comités pédagogiques pour les différentes formations et les différents niveaux (couverture des matières, validation des affectations et des emplois du temps), - Réunion de la commission de suivi de la mise en place de l'enseignement et de la formation des enseignants en langue anglaise : état des lieux sur les préparatives pour la mise en place d'un enseignement en langue anglaise pour les matières découvertes et transversales pour la première année (L1), - Inscriptions et réinscriptions des étudiants (hors nouveaux bacheliers 2023 et nouveaux inscrits Master 1 qui obéissent à un calendrier spécial qui sera précisé ultérieurement par la tutelle), - Préparation et remise des nouvelles cartes aux étudiants, - Affichage des emplois du temps sur les canaux de diffusion numérique de l'établissement (sites web et réseaux sociaux).

Du samedi 23/09/2023 Au jeudi 21/12/2023	Démarrage des enseignements pour tous les niveaux Licence et Master (13 semaines)
Du jeudi 21/12/2023 (au soir) Au samedi 06/01/2024 (matin)	Vacances d'hiver
Du samedi 06/01/2024 Au jeudi 11/01/2024	Poursuite des enseignements pour tous les niveaux Licence et Master (01 semaine)
Jeudi 11/01/2024	Arrêt des cours du premier semestre ; à cette date, toutes les formations auront fait 14 semaines d'enseignements
Du samedi 13/01/2024 Au jeudi 25/01/2024	Tenue des examens de la session Normale du premier semestre
Samedi 27/01/2024 Au jeudi 21/03/2024	Enseignements du deuxième semestre (tous les niveaux) (partie 01) (8 semaines)
Du samedi 27/01/2024 Au jeudi 01/02/2024	Correction des copies d'examens, affichage des notes, consultation des copies d'examens, affichage des moyennes finales des matières, saisie des notes sur la plateforme PROGRES
	Organisation des jurys de délibérations semestrielles (S1) de la session Normale et affichage des résultats
	Réception des recours, convocation des jurys de délibérations pour l'étude des recours, affichage des PV de délibération S1 finaux après étude des recours
Le rattrapage du premier semestre est organisé après délibération du premier semestre tous les samedis et les horaires libres	
Du jeudi 21/03/2023 (au soir) Au samedi 06/04/2024 (matin)	Vacances de printemps
Samedi 06/04/2024 Au jeudi 23/05/2024	Enseignements du deuxième semestre (tous les niveaux) (partie 02) (7 semaines)
Jeudi 23/05/2024	Arrêt des cours du deuxième semestre ; à cette date, toutes les formations auront fait 14 semaines d'enseignements
Du samedi 25/05/2024 Au jeudi 06/06/2024	Tenue des examens de la session Normale du deuxième semestre
Du samedi 08/06/2024 Au jeudi 13/06/2024	Correction des copies d'examens, affichage des notes, consultation des copies d'examens, affichage des moyennes finales des matières, saisie des notes sur la plateforme PROGRES
Du samedi 15/06/2024 Au lundi 17/06/2024	Organisation des jurys de délibérations semestrielles (S2) et annuelles de la session Normale et affichage des résultats
Du mardi 18/06/2024 Au jeudi 22/06/2024	Réception des recours, convocation des jurys de délibérations pour l'étude des recours, affichage des PV de délibération S2 et annuels finaux après étude des recours

Du samedi 08/06/2024 Au jeudi 20/06/2024	Évaluation des mémoires de fin de cycle Master et Licence PPE
Du samedi 22/06/2024 Au jeudi 27/06/2024	Organisation des examens de rattrapage du deuxième semestre
Du samedi 29/06/2024 Au mercredi 03/07/2024	Organisation des jurys de délibérations semestrielles (S2) et annuelles de la session Rattrapage et affichage des résultats
Du samedi 04/07/2024 (au soir) Au samedi 07/09/2024 (matin)	Vacances d'été

Il est important d'apporter des précisions concernant deux points dans ce calendrier :

- Selon le calendrier validé par le vice-rectorat chargé de la pédagogie, nous devons finaliser durant la semaine allant du samedi 27/01/2024 au jeudi 01/02/2024 les activités suivantes : correction des copies d'examens, affichage des notes, consultation des copies d'examens, affichage des moyennes finales des matières, saisie des notes sur la plateforme PROGRES, organisation des jurys de délibérations semestrielles (S1) de la session Normale et affichage des résultats, réception des recours, convocation des jurys de délibérations pour l'étude des recours, affichage des PV de délibération S1 finaux après étude des recours. Conscients des difficultés à respecter ces échéances, nous vous prions de faire tout ce qui est dans votre possible pour finaliser ces opérations dans les délais impartis. Néanmoins, **nous tenons impérativement à ce que toutes les notes finales des contrôles continus et examens soient saisies sur la plateforme PROGRES au plus tard le jeudi 01/02/2024. Il est à préciser que ces activités doivent se faire en parallèle du démarrage des enseignements.**
- Selon ce calendrier, la programmation des contrôles de rattrapage du premier semestre se fera après délibérations de la session normale du premier semestre, tous les samedis et les horaires libres. **Néanmoins, hormis du tronc commun de Biologie (L1 et L2) qui a de gros effectifs (obligation de synchronisation avec le campus central), pour les spécialités Licence et Master, la planification des contrôles de rattrapage sera laissée à l'appréciation des chefs des départements en concertation avec leurs responsables pédagogiques, à condition de finaliser tous les rattrapages avant les vacances de printemps (jeudi 21/03/2024).**

Aussi, **il est souhaitable de programmer en priorité les contrôles de rattrapages pour les formations Master 2** et de les finaliser, de préférence, dans les deux semaines qui suivent les délibérations. Sachant que le nombre des étudiants qui seront concernés est très réduit, cela ne posera aucun problème d'organisation. Cette démarche permettra à l'étudiant concerné de finaliser rapidement les rattrapages pour se focaliser sur son travail de mémoire de fin de cycle.

Les chefs de départements et les adjoints chargés de la pédagogie, en concertation avec les responsables pédagogiques et les délégués étudiants, ont été priés d'établir après les délibérations de la session normale du premier semestre des plannings des examens de rattrapages, et qui doivent être portés à la connaissance des étudiants par affichage dans des délais raisonnables.

Nous avons demandé aux responsables pédagogiques d'assurer une large diffusion de ce calendrier auprès de leurs équipes de formations respectives. **Les responsables pédagogiques, conjointement avec les chefs de départements et leurs adjoints chargés de la pédagogie, sont priés de veiller au respect de ce calendrier et des échéances fixés.**

2. État d'avancement dans les enseignements du premier semestre

Pour rappel, et après réception et prise en considération des instructions de la tutelle, **nous avons assuré un démarrage des enseignements pour tous les niveaux le samedi 23/09/2023.** En la date de tenue de ce conseil pédagogique de la faculté, et **après 13 semaines d'enseignements effectives, l'état d'avancement dans la réalisation des activités pédagogiques du premier semestre rapporté dans les procès-verbaux de la troisième session des comités pédagogiques est jugé comme étant extrêmement satisfaisant.** Après avoir fait le point avec les responsables pédagogiques en amont de cette rencontre, nous avons été ravis de constater la **finalisation de toutes les activités pédagogiques programmées (cours, TD, TP, ateliers, sorties pédagogiques, évaluations continues, etc.) dans les délais impartis ; au plus tard le jeudi 11/01/2024.** **Aucun problème majeur n'a été soulevé. Hormis quelques perturbations minimes, les enseignements du premier semestre se sont déroulés dans de très bonnes conditions. Cette réussite n'aurait pas été possible sans l'implication et le suivi rigoureux, continu et actif par les responsables pédagogiques et administratifs de notre faculté.**

3. Bilan des sessions des comités pédagogiques au titre du premier semestre

Suite aux recommandations du conseil pédagogique et du conseil administratif de la faculté SNV, nous avons demandé à nos responsables pédagogiques de tenir au courant du semestre au moins trois réunions avec leurs équipes de formations : la première pour s'assurer le démarrage correct des enseignements, la deuxième à mi-parcours pour apprécier l'état d'avancement, et une troisième et dernière, à la fin du semestre, pour s'assurer de la finalisation des enseignements et la programmation des évaluations. Cela permettra un meilleur suivi des activités pédagogiques des formations. Des réunions à titre complémentaire ou exceptionnel peuvent être provoquées si besoin. Nous avons constaté à notre plus grande satisfaction que ces directives ont été unanimement appliquées. Pour un meilleur suivi des activités pédagogiques du semestre, nous avons programmé ces sessions, régulièrement espacées, à intervalle de 5 semaines environ, comme suit :

- **1^{ère} session** : du dimanche 03/09/2023 au jeudi 07/09/2023,
- **2^{ème} session** : du dimanche 15/10/2023 au jeudi 19/10/2023,
- **3^{ème} session** : du dimanche 03/12/2023 au jeudi 07/12/2023.

Il est à signaler que les formations Licence et Master du département de Biologie et Écologie Végétale ont opté pour la tenue d'une session supplémentaire des comités pédagogiques entre la 2^{ème} et la 3^{ème} session. Aussi, la formation Licence Génétique a tenu un comité pédagogique extraordinaire pour régler un problème survenu dans l'organisation et la programmation des TP.

Nous avons apprécié que les directives concernant la présentation des procès-verbaux des comités pédagogiques ont été respectées, et qui sont ;

- Le respect, point par point, de l'ordre du jour préétabli et transmis en amont,
- La présentation de l'état d'avancement des enseignements par matière et date prévue de la finalisation sous la forme d'un tableau pour une meilleure lisibilité,
- Le fait que tous les procès-verbaux des comités pédagogiques reçus ont été accompagnés d'une feuille de présence dans laquelle les enseignants présents et surtout les délégués étudiants attestent de leurs présences par un émargement.

Au final, pour le socle commun L1, les trois socles communs L2, les 14 parcours Licences et 20 parcours Master que compte la faculté SNV, **il a été organisé, pour ce premier semestre, 128 rencontres ; 63 en Licence et 65 en Master.**

Synthèse des réunions des équipes de formations des parcours Licences et Master de la faculté SNV
Premier semestre de l'année universitaire 2023-2024

I- Parcours Licence : 14 parcours

Filière	Parcours Licence	Nombre réunions	1 ^{ère} session du 03 au 07/09/2023	2 ^{ème} session du 15 au 19/10/2023	Session supplémentaire ou extraordinaire	3 ^{ème} session du 03 au 07/12/2023
	Sciences de la Nature et de la Vie (Socle commun L1)	02	Mercredi 06/09/2023	Mardi 24/10/2023		
Sciences Biologiques	Sciences Biologiques (Socle commun L2)	02	Mercredi 06/09/2023	Mardi 24/10/2023		
	Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	03	Mardi 05/09/2023	Dimanche 15/10/2023		Dimanche 03/12/2023
	Biochimie	03	Jeudi 07/09/2023	Mardi 17/10/2023		Mardi 05/12/2023
	Bioinformatique	02	Mercredi 06/09/2023	Mercredi 18/10/2023		Mardi 28/11/2023
	Biologie Cellulaire et Moléculaire	03	Mercredi 06/09/2023	Dimanche 15/10/2023		Dimanche 10/12/2023
	Biologie et Physiologie Végétale	04	Lundi 12/09/2023	Jeudi 05/10/2023	Lundi 06/11/2023*	Lundi 04/12/2023
	Entomologie	03	Mardi 05/09/2023	Mardi 10/10/2023		Mardi 05/12/2023
	Génétique	04	Mardi 05/09/2023	Mercredi 18/10/2023	Dimanche 19/11/2023**	Lundi 04/12/2023
	Immunologie	03	Mercredi 06/09/2023	Samedi 14/10/2023		Mercredi 06/12/2023
	Microbiologie	03	Mercredi 06/09/2023	Mardi 17/10/2023		Dimanche 03/12/2023
	Toxicologie	03	Mercredi 06/09/2023	Mardi 17/10/2023		Mercredi 06/12/2023
Biotechnologies	Biotechnologies (Socle commun L2)	02	Mercredi 06/09/2023	Mardi 24/10/2023		
	Biotechnologie et Génomique Végétale	04	Dimanche 10/09/2023	Jeudi 05/10/2023	Lundi 06/11/2023*	Lundi 04/12/2023
	Biotechnologie Microbienne	03	Mercredi 06/09/2023	Mardi 17/10/2023		Dimanche 26/11/2023
Écologie et Environnement	Écologie et Environnement (Socle commun L2)	02	Mercredi 06/09/2023	Mardi 24/10/2023		
	Écologie et Environnement	04	Lundi 11/09/2023	Jeudi 05/10/2023	Mardi 07/11/2023*	Mardi 05/12/2023
	Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L1)	04	Lundi 11/09/2023	Mercredi 11/10/2023	Mercredi 08/11/2023*	Mardi 05/12/2023
	Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L2)	04	Lundi 11/09/2023	Mercredi 11/10/2023	Mercredi 08/11/2023*	Mardi 05/12/2023
	Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (L3)	04	Lundi 11/09/2023	Mercredi 11/10/2023	Mercredi 08/11/2023*	Mardi 05/12/2023
		63	20	20	07	16

* Les formations Licence du département de Biologie et Écologie Végétale ont opté pour la tenue d'une session supplémentaire des comités pédagogiques entre la 2^{ème} et la 3^{ème} session.

** Tenue d'un comité pédagogique extraordinaire pour régler un problème

II- Parcours Master : 20 parcours

Filière	Parcours Master	Nombre réunions	1 ^{ère} session du 03 au 07/09/2023	2 ^{ème} session du 15 au 19/10/2023	Session supplémentaire ou extraordinaire	3 ^{ème} session du 03 au 07/12/2023
Sciences Biologiques	Biochimie	03	Lundi 04/09/2023	Jeudi 12/10/2023		Mercredi 06/12/2023
	Biochimie Appliquée	03	Lundi 04/09/2023	Mercredi 18/10/2023		Mercredi 06/12/2023
	Biodiversité et physiologie végétale	04	Lundi 11/09/2023	Mardi 10/10/2023	Lundi 06/11/2023*	Lundi 04/12/2023
	Biologie et contrôle des populations d'insectes	03	Mardi 05/09/2023	Mardi 10/10/2023		Mardi 05/12/2023
	Biologie et physiologie de la reproduction	04	Lundi 11/09/2023	Mardi 10/10/2023	Lundi 06/11/2023*	Lundi 04/12/2023
	Biologie moléculaire des microorganismes	03	Mercredi 06/09/2023	Mercredi 18/10/2023		Mercredi 06/12/2023
	Génétique	03	Lundi 18/09/2023	Mercredi 18/10/2023		Lundi 04/12/2023
	Immunologie moléculaire cellulaire	03	Mercredi 06/09/2023	Samedi 14/10/2023		Mercredi 06/12/2023
	Microbiologie appliquée	03	Mercredi 06/09/2023	Mercredi 18/10/2023		Mercredi 06/12/2023
	Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	03	Mercredi 06/09/2023	Mardi 17/10/2023		Dimanche 26/11/2023
	Physiologie cellulaire et physiopathologie	03	Mercredi 06/09/2023	Dimanche 15/10/2023		Dimanche 10/12/2023
Toxicologie	03	Mercredi 06/09/2023	Mardi 17/10/2023		Mercredi 06/12/2023	
Biotechnologies	Bio-informatique	03	Mercredi 06/09/2023	Mercredi 18/10/2023		Mardi 28/11/2023
	Biotechnologie et contrôle qualité (P)	03	Mercredi 06/09/2023	Mardi 17/10/2023		Mardi 28/11/2023
	Biotechnologie et génomique végétale	04	Dimanche 10/09/2023	Jeudi 05/10/2023	Lundi 06/11/2023*	Lundi 04/12/2023
	Mycologie et biotechnologie fongique	03	Jeudi 07/09/2023	Mardi 17/10/2023		Mardi 05/12/2023
	Biotechnologie et biothérapie	03	Mercredi 06/09/2023	Mercredi 18/10/2023		Dimanche 26/11/2023
Écologie et Environnement	Écologie fondamentale et appliquée	04	Lundi 11/09/2023	Mardi 10/10/2023	Mardi 07/11/2023*	Mardi 05/12/2023
	Écologie microbienne	03	Mercredi 06/09/2023	Mercredi 18/10/2023		Mercredi 06/12/2023
	Protection des écosystèmes	04	Lundi 11/09/2023	Jeudi 05/10/2023	Mardi 07/11/2023*	Mardi 05/12/2023
		65	20	20	05	20

(P) : Professionnalisante

(م) : مهني

* Les formations Master du département de Biologie et Écologie Végétale ont opté pour la tenue d'une session supplémentaire des comités pédagogiques entre la 2^{ème} et la 3^{ème} session.

Constantine le 27/12/2023

Après la lecture des procès-verbaux de ces comités pédagogiques, plusieurs points redondants ont été évoqués. D'abord les points positifs :

- Démarrage des enseignements dans les délais fixés par la tutelle avec réalisation des 14 semaines effectives d'enseignement durant lesquelles toutes les activités pédagogiques seront accomplies. Cela est dû à finalisation par les responsables administratifs de toutes les préparatives nécessaire au début des enseignements dans les délais (avec une meilleure gestion des locaux pédagogiques que celles constatées l'année passée), ainsi qu'à la régularité et sérieux de nos équipes de formations.
- Renforcement des équipes de formations avec le recrutement massif en cette rentrée de nouveaux enseignant ce qui a conduit dès le début du semestre à une couverture quasi-parfaite des matières (à l'exception de quelques matières transversales en spécialités, ainsi que des matières telles que la physique, les mathématiques et la chimie en tronc commun de Biologie).
- Des équipes de formations parfaitement organisées qui collaborent étroitement avec les chefs de départements et leurs adjoints chargés de la pédagogie dans la confection des emplois du temps, des affectations, la programmation des TP et ateliers, etc.
- Les recommandations du conseil pédagogique et du conseil administratif de la faculté concernant la mise en place d'un enseignement exclusivement en ligne pour les unités découvertes et transversales, et hybride, avec des parties dispensées en ligne, pour les matières des unités d'enseignement fondamentales et méthodologiques, l'utilisation à plein temps des locaux octroyés pour chaque département, et ce tous les jours de 08h à 17h, samedi compris, ont été respectées. Après vérification des emplois du temps, aucun département ne déroge à ces règles. Aussi, la programmation de séances de cours ou de TD successives pour la même matière avec le même enseignant et les mêmes étudiants n'a pas été constatée. Pareillement, sur les emplois du temps, nous avons précisé les matières dont l'enseignement va se faire exclusivement en ligne afin que l'étudiant puisse comprendre cette spécificité.

Plusieurs points faibles ont été rapportés par les équipes de formations dont certains doivent impérativement être pris en charge avant le début des enseignements du deuxième semestre.

- **Le point noir évoqué par la quasi-totalité des responsables pédagogiques et le problème d'absentéisme qui a pris de l'ampleur à partir du mois de novembre pour ce semestre. Nous avons même constaté des fois des taux de présences avoisinant les 10% dans certaines sections du tronc commun de biologie. Et même, pour certaines spécialités connues habituellement pour des taux d'assiduité relativement satisfaisants, nous avons assisté ce semestre à une baisse significative du nombre d'étudiants présents.**
- **Nous avons constaté lors de ce semestre des problèmes rapportés par plusieurs équipes de formations liées à la programmation des travaux pratiques et ateliers au niveau des laboratoires de pédagogie. Il est important de revoir cette répartition qui doit se faire sur la base des besoins réels en créneaux. Cette répartition doit se faire au niveau central (faculté). Une meilleure organisation et suivi de la réalisation des TP et ateliers au niveau des laboratoires de pédagogie, et ce afin de ressortir l'occupation réelle de ces locaux et de permettre à toutes les formations une équité dans l'accès à ces structures qui sont sous la tutelle directe de la faculté.**
- Des problèmes de logistique particulièrement liés à l'utilisation des data-show, et plus particulièrement pour les séances de 08h et de 15h30 en dehors du bloc des sciences (disponibilité du data-show, temps de déplacement vers le bloc des lettres ou les salles du campus Tedjini Haddam, nécessité d'une décharge à la sortie, etc.). **Des solutions alternatives pour récupérer et restituer le data-show doivent être mises en place.**
- Des problèmes de logistique liés à des locaux pédagogiques au niveau des amphithéâtres du bloc des sciences (étanchéité et inondation), des salles de cours dans le campus Tedjini Haddam (chauffage, vitres cassées non réparées, absence de rideaux ce qui rend la projection par data-show impossible avec la forte luminosité), **mais surtout au niveau du bloc des lettres où les salles affectées à la biologie se trouvent un état lamentable et qui requiert une intervention en urgence des moyens généraux avant le début du deuxième semestre.**

4. Préparation des évaluations du premier semestre

Comme nous avons l'habitude de faire, dans le cadre des préparatifs des examens de la session normale du premier semestre de l'année universitaire 2023-2024, nous avons demandé à nos responsables pédagogiques de se concerter avec leurs délégués étudiants, et d'envoyer par la suite à leurs chefs de départements et adjoints en charge de la pédagogie, la chronologie (ordre) choisie des contrôles par nos étudiants. **À notre connaissance, cette opération a été finalisée le jeudi 14/12/2023.** Aussi, et pour s'assurer d'une meilleure coordination, il est important d'informer en amont les responsables administratifs au niveau des départements respectifs de la programmation éventuelle de contrôles hors-série. **À notre connaissance, plusieurs contrôles en hors-série sont prévus durant la semaine allant du dimanche 07 au jeudi 11/01/2024.**

Nous demandons également aux responsables pédagogiques de **veiller à porter à la connaissance de leurs étudiants, avant le début des examens du premier semestre, les coefficients, crédits et pondération des atomes pédagogiques pour toutes les matières,** et ce afin de lever toute ambiguïté d'éviter d'éventuelles situations problématiques.

Dans le cadre de la préparation de la logistique nécessaire à la programmation des examens de la session normale du premier semestre, plusieurs rencontres de coordination entre responsables administratifs pour la répartition des locaux pédagogiques ont eu lieu. D'abord, une réunion de coordination qui s'est tenu le dimanche 17/12/2023 au niveau du campus central pour la coordination inter-faculté présidée par le directeur de la scolarité de l'université Constantine 1, suivie d'une réunion inter-départements au sein de la faculté SNV présidée par le vice-recteur chargé de la pédagogie et qui a eu lieu le mercredi 20/12/2023. **Il est à préciser que pour le premier semestre, au niveau de la faculté SNV, nous aurons à programmer les examens de 451 matières : 154 en Licence et 297 en Master.**

En cette date de tenue du conseil pédagogique de la faculté SNV, nous avons constaté après avoir fait le point avec les chefs de départements et adjoints chargés de la pédagogie que **tous les plannings des contrôles ont été finalisés et diffusés sur le site internet de l'établissement. Les plannings de surveillances sont en cours de finalisation et seront diffusés auprès de nos enseignants au plus tard le jeudi 11/01/2024.** Nous nous sommes assuré que toute la logistique soit prête pour assurer un déroulement des contrôles de la session normale du premier semestre dans de bonnes conditions.

La nouveauté cette année, et suite aux recommandations de la tutelle, c'est qu'il est stipulé la nécessité d'instaurer au sein des facultés et/ou des instituts des établissements d'enseignement supérieur une **cellule chargée de la gestion des dettes des étudiants**. **La programmation des examens devra se faire en concertation avec cette cellule**. Les prérogatives et missions de cette entité seront détaillées dans le point d'ordre suivant.

Après la finalisation des examens de la session normale, **le nombre des étudiants concernés par les contrôles de remplacement, ceux ayant dûment justifié leur absence dans les délais que prévoit la réglementation en vigueur, devront être identifiés pour chaque matière et chaque parcours. Une liste nominative devra être établie et transmise au chef de département et aux enseignants concernés. Nous espérons une meilleure gestion et suivi des contrôles de remplacement que celle relevée l'année passée.**

5. Mise en place d'une cellule de gestion des dettes au niveau de la faculté

- Conformément aux dispositions de l'arrêté N°1023 du 25 juillet 2023 modifiant et complétant l'arrêté N°171 du 09 février 2023, plus précisément l'article N°12,
- Conformément aux recommandations du conseil pédagogique de la faculté N°01 au titre de l'année universitaire 2023-2024 datant du mercredi 13/09/2023,
- Suite aux recommandations de Monsieur le vice-recteur chargé de la pédagogie lors des journées pédagogiques du 28 et 29/10/2023.

Il est stipulé la nécessité d'instaurer au sein des facultés et/ou des instituts des établissements d'enseignement supérieur une cellule chargée de la gestion des dettes des étudiants. Dans ce sens, nous avons mis en place de ladite commission au sein de notre faculté. Selon la réglementation en vigueur, **cette cellule a deux missions principales :**

- **Recenser tous les étudiants admis avec des dettes** de la première année à la deuxième année et de la deuxième année à la troisième année Licence, et de la première année à la deuxième année Master, et les enregistrer dans une base de données. Les responsables des formations concernées en collaboration avec les chefs des départements adjoints chargés de la pédagogie et les responsables de la cellule PROGRES au niveau de la faculté seront chargés d'établir cette base dûment renseignée avant le début des examens du premier semestre de l'année universitaire 2023-2024.

- **Organiser des sessions d'examens dédiés aux dettes en dehors des sessions normales d'examens et de former des jurys de délibérations spécifiques aux étudiants concernés par les dettes** qui se réunissent en fin de chaque année universitaire. Les modalités exactes d'application de cette directive doivent être précisées au niveau du conseil pédagogique élargi de l'université, et aussi discutées avec les responsables administratifs du tronc commun de biologie du point de vue faisabilité et organisation.

Pour rappel, cette commission de gestion des dettes est composée de :

Nom et prénom	Fonction
DEHIMAT Laid	Doyen de la faculté
REZGOUN Mohamed Larbi	Responsable pédagogique du domaine SNV
MEDJROUBI Mohamed Larbi	Vice-doyen chargé de la pédagogie
DAHMANI Dahbia Ines	Responsable de la cellule assurance qualité
BOULDJAJ Redouane	Responsable de la cellule PROGRES Responsable de filière sciences biologiques
KELLOU Kamel	Responsable de filière Biotechnologies
ARFA Azzedine Mohamed Touffik	Responsable de filière Écologie et environnement Membre de la cellule PROGRES
BOUTOUMOU Samir	Responsable du tronc commun de Biologie
HAROUNI Sofiane	Responsable du tronc commun de Biologie
KANDOULI Chouaib	Membre de la cellule PROGRES
MADI Aicha	Membre de la cellule PROGRES
KITOUNI Rachid	Membre de la cellule PROGRES
HALMI Sihem	Membre de la cellule PROGRES
BECHKRI Sarah	Membre de la cellule PROGRES
ZEGHAD Nadia	Membre de la cellule PROGRES

Nous avons demandé à nos estimés collègues membres de cette cellule de porter à la connaissance des responsables administratifs, particulièrement les chefs des départements adjoints chargés de la pédagogie, **une liste nominative, par niveau, par spécialité, et par matière(s), des étudiants concernés par ces dettes. Par la suite, et conformément aux recommandations de la tutelle, la programmation des examens devra se faire en tenant compte de ces dettes.**

6. Préparatifs du deuxième semestre

Selon la programmation des activités pédagogiques de l'année universitaire 2023-2024 établie par l'université Constantine 1, **le démarrage des enseignements pour le deuxième semestre est prévu à partir du samedi 27/01/2024; immédiatement après la finalisation des examens de la session normale du premier semestre.** Selon cette même programmation, l'arrêt des cours est fixé au jeudi 23/05/2024 ce qui fait 14 semaines d'enseignement. Dans ce sens, Monsieur le Doyen et vice-doyen chargé de la pédagogie ont donné instruction pour **finaliser les affectations des enseignants et des emplois du temps du deuxième semestre au plus tard le jeudi 18/01/2024.**

D'abord en ce qui concerne les affectations, pour la faculté SNV, elles sont établies annuellement au début de l'année universitaire et connues des instances pédagogiques et administratifs de la faculté ainsi que de l'enseignant concerné. Néanmoins, pour ce semestre, des réajustements des affectations doivent être faits pour répondre au recrutement d'un nombre conséquent d'enseignants en cette rentrée universitaire. **Nous allons faire le point avec les responsables pédagogiques des parcours Licence et Master de notre faculté pour s'assurer que toutes les matières des unités d'enseignement fondamentales, méthodologie, découvertes et transversales soient couvertes. Par la suite, les chefs des départements doivent veiller à une répartition équitable de la charge pédagogique et du volume horaire entre enseignants. Cette opération fera l'objet d'un suivi par la cellule d'assurance qualité.**

Des réunions de coordinations pour la répartition des locaux pédagogiques sont prévues, **la confection des emplois du temps du deuxième semestre pour tous les départements de la faculté SNV devra être finalisée au plus tard le jeudi 18/01/2024. L'affichage devra se faire entre le dimanche 21 et le jeudi 25/01/2024** sur la totalité des supports de diffusion de l'information dont nous disposons. **Aussi, et afin d'éviter les problèmes que nous avons rencontré pour le premier semestre, les chefs de département et adjoints chargés de la pédagogie ont été priés de procéder à l'affichage de l'occupation nominative des locaux pédagogiques devant chaque local (amphis, salles de cours du campus Tedjini Haddam ou du bloc des lettres, laboratoires de pédagogie, salle internet et salle informatique) avec précision pour chaque créneau de la formation, la matière, ainsi que le nom de l'enseignant responsable. Nous accordons une haute importance à l'application de cette directive.**

7. L'Enseignement À Distance (EAD)

Dans le cadre de l'application des directives de la tutelle visant à l'installation l'enseignement à distance (EAD) au niveau des établissements de l'enseignement supérieur (EES), l'université Constantine 1 a reçu la **visite de la commission nationale de l'EAD (CNEAD) pour faire un audit et de dresser un état des lieux de la mise en place des EAD au niveau de notre établissement.** Cette rencontre s'est tenue le **mercredi 06/12/2023** à partir de 08h30 au niveau du 14^{ème} de la tour administrative. **Les représentants de notre faculté conviés à cette rencontre étaient : Monsieur le Doyen, Monsieur le vice-doyen chargé de la pédagogie (remplacé par Monsieur le responsable du domaine SNV), Dr BOUHALLOUF Habiba et Dr MOURI Fouzia comme membres de l'entité de suivi de mise en place des EAD au niveau de notre faculté.**

Après exposition des données et statistiques relatives aux EAD au niveau de l'université Constantine 1, un débat s'est engagé avec les représentants de la CNEAD : Dr. BELHANI Ahmed, le président de cette entité et Pr KAOUANE Mohamed, représentant de la CRUEst. Plusieurs constats ont été faits, et des recommandations ont été formulées ont été synthétisées par le Monsieur le responsable du Domaine SNV en 14 points :

1. **Le respect de la feuille de route ainsi que le guide méthodologique établi et transmis par le CNEAD et la poursuite des efforts entrepris depuis janvier 2023 pour la mise en place des EAD.** Pour rappel, suite à la réception de ces correspondances, sur recommandation de messieurs le Doyen, du vice-doyen chargé de la pédagogie et de Monsieur le responsable du Domaine SNV, nous avons provoqué la tenue d'un **conseil pédagogique extraordinaire le mardi 10 janvier 2023** pour discuter des modalités de mise en place pour de l'EAD des matières transversales via la plateforme Moodle au niveau des parcours Licence et Master de notre faculté. Pour rappel également, les membres de la commission de mise en place des EAD au niveau de notre faculté, désignée sous l'appellation d'entité de suivi, établie selon les recommandations du CNEAD, sont précisés dans le tableau ci-après :

N°	Nom	Prénom	Poste occupé	Tâche assignée
1	DEHIMAT	Laid	Doyen	Coordinateur instance administrative - Accompagnement de mise en place des EAD
2	MEDJROUBI	Mohamed Larbi	Vice-doyen chargé de la pédagogie	Coordinateur instance administrative - Accompagnement de mise en place des EAD
3	REZGOUN	Mohamed Larbi	Responsable du Domaine SNV	Coordinateur instance pédagogique - Accompagnement de mise en place des EAD
4	BOUHALOUF	Habiba	Enseignant - Biologie Appliquée	Membre représentant faculté - Entité de suivi
5	MOURI	Fouzia	Enseignant - Biologie Animale	Membre représentant faculté - Entité de suivi
6	HALMI	Sihem	Enseignant - Biologie Appliquée	Membre représentant faculté - Entité de suivi
6	KOUITEN	Radia	Webmaster faculté SNV	Soutien logistique - installation et équipement des espaces de travail
7	BIREM	Tahar	Ingénieur informatique	Soutien logistique - installation et équipement des espaces de travail

Sachant que Dr MOURI Fouzia et Dr HALMI Sihem ont été réaffectées à d'autres structures de l'université Constantine 1 (INATAA et institut des sciences vétérinaires), nous avons proposé d'intégrer Dr MEGHNOUS Ouissem à l'entité de suivi des EAD au niveau de la faculté SNV.

2. Au niveau de la faculté SNV, pour le premier semestre de l'année universitaire 2023-2024, nous avons à assurer l'enseignement de 451 matières : 214 fondamentales, 116 méthodologiques, 52 découvertes et 69 transversale. Un suivi sur la plateforme de gestion des cours en ligne (<https://fac.umc.edu.dz/bddonlinecours>) mise en place par le service informatique de l'université Constantine 1 a permis de recenser 392 cours. Le fait que nombre de cours en ligne recensés est inférieur au nombre de cours programmés est dû au fait qu'il existe des cours communs à plusieurs formations assurés par un seul enseignant ; à titre d'exemple : la matière communication, pour le niveau Master 1, et entrepreneuriat pour le niveau Master 2, communes à toutes nos formations Master. Pour ces matières-là, et afin de ne pas saturer la plateforme, un seul espace par enseignants est créé.

3. Selon les recommandations de la tutelle, nous devons étudier en concertation avec les enseignants et équipes de formation de notre faculté la possibilité de proposer une offre de formation à distance, de préférence un Master, en sciences de la nature et de la vie (sciences biologiques, biotechnologies, ou écologie et environnement). Un appel à proposition sera lancé très prochainement. Des instructions ainsi qu'un canevas d'accompagnement pour mettre en place ces propositions d'offres de formations seront transmis prochainement par la tutelle (probablement au mois de février).
4. Dans le cadre du lancement par le MESRS du label « *Study in Algeria* » aux fins de consolider l'attractivité des établissements universitaires du pays, les rendre plus visibles et encourager l'enseignement en langues étrangères, il est impératif d'avoir des offres de formations dans lesquelles les enseignements se font entièrement et exclusivement en langue anglaise. Dans ce sens, nous espérons relancer auprès du département de Biologie Appliquée et de ses équipes de formations les propositions concernant la mise en place d'un tel enseignement pour la formation Master Académique Bio-informatique (إعلام آلي حيوي) habilitée par l'arrêté N°1123 datant du 20/08/2022, ainsi que la formation Master Professionnalisante Biotechnologie et contrôle qualité (بيوتكنولوجيا ومراقبة النوعية) habilitée par l'arrêté N°992 datant du 21/09/2021. Nous encourageons également toute autre proposition venant d'autres départements.
5. Dans le cadre du suivi de la mise en place des EAD, les responsables administratifs de la faculté SNV doivent refaire un contrôle rigoureux des données qui figurent sur la plateforme de gestion des cours en ligne : <https://fac.umc.edu.dz/bddonlinecours>, et ce en vérifiant très attentivement le nombre de matières pour chaque formation et niveau, l'intitulé exact des matières, le nom de l'enseignant responsable ainsi que son adresse électronique professionnelle, le type de l'unité d'enseignement (fondamentale, méthodologique, découverte ou transversale), le mode d'enseignement (présentiel, hybride ou en ligne), et surtout un lien telum (<https://telum.umc.edu.dz>) fonctionnel. Sachant que cette plateforme va être adoptée au niveau national, il est souhaitable de commencer dès maintenant à introduire les données relatives à nos formations pour le deuxième semestre. Les chefs des départements adjoints chargés de la pédagogie, officiellement assignés à cette tâche, peuvent solliciter les responsables pédagogiques pour les aider à finaliser cette opération.

6. Avant de se lancer dans la mise en place dans les EAD, il nous a paru nécessaire d'avoir au préalable une idée sur les ressources humaines disponibles au niveau de la faculté capable de prendre en charge cette opération. Dans ce sens, nous nous sommes employés en janvier 2023 à recenser les enseignants permanents affiliés à la faculté SNV ayant suivi la formation E-learning qui, depuis plusieurs années, est dispensée systématiquement à tous les enseignants nouvellement recrutés. Les données recueillies indiquent que 78 enseignants permanents en activité affiliés à notre faculté ont achevé la formation E-Learning ; prérequis pour la titularisation. Néanmoins, nous avons constaté que très peu d'enseignants formés au telum s'impliquent réellement dans la mise en place du dispositif EAD au niveau de notre faculté. D'ailleurs, les 5 ateliers de formation au profit des enseignants organisés par notre faculté en cette rentrée universitaire ont été encadrés uniquement par Dr BOUHALLOUF Habiba et Dr MOURI Fouzia. Nous avons constaté également un fait surprenant : les enseignants ayant validé la formation E-Learning se sont inscrits pour ces ateliers.

7. Les équipes de formations (enseignant, responsables pédagogiques de spécialités, responsables de filières et responsable de domaine) doivent jouer un rôle central dans la mise en place des EAD. Après l'application des directives de la tutelle visant à adopter l'enseignement à distance des matières transversales à partir du deuxième semestre de l'année universitaire 2022-2023, nous avons reçu en cette rentrée universitaire 2023-2024 les recommandations de la CNEAD qui proposent d'appliquer un enseignement exclusivement en ligne pour les unités découvertes et transversales, et hybride, avec des parties dispensées en ligne, pour les matières des unités d'enseignement fondamentales et méthodologiques. Pour rappel, et suite à l'audit effectué par la commission chargée du suivi et de la surveillance de l'assurance qualité au niveau des formations Licence et Master effectué le du 17 au 19/09/2023, nous avons observé certaines contraintes concernant la mise en place d'un enseignement exclusivement en ligne pour les unités découvertes et transversales. La commission a constaté que le contenu pédagogique de quelques matières transversales, mais surtout découvertes ne permet pas un enseignement exclusivement en ligne pour que l'étudiant puisse acquérir les notions scientifiques en rapport avec ces matières. En conséquence, la commission a autorisé la programmation pour ces matières de séances de consolidation en présentiel.

Après analyse des causes et des spécificités qui rend un enseignement exclusivement en ligne pour ces matières quasi impossible, il s'avère que ces matières-là n'auraient jamais dû être intégrées dans les canevas des offres de formations comme étant des matières transversales et découvertes. Pour rappel, dans la philosophie du système LMD, une unité d'enseignement transversale regroupe des matières telles que les langues vivantes, l'informatique, les technologies de l'information et de la communication, etc. Malheureusement, dans plusieurs canevas, particulièrement pour la Licence, cela n'est pas respecté. Avec ce constat, une révision en profondeur des cahiers de charge des Licence (prioritaire) et Master s'avère indispensable.

8. Pour rappel, et après avis partagé par la commission d'assurance qualité et équipes de formations, nous avons opté cette année pour adopter un enseignement hybride, avec des parties dispensées en ligne, pour les matières des unités d'enseignement fondamentales et méthodologiques. Dans ce sens, la commission d'assurance qualité de la faculté SNV en concertation avec l'entité locale de suivi des EAD a recommandé pour ces matières dont le volume horaire hebdomadaire en présentiel est de 4h30 (3h de cours et 1h30 de TD), qu'un volume de 1h30 (du cours ou du TD, laissés à l'appréciation de l'enseignant responsable) doit être réduit du volume présentiel et reprogrammé en ligne. Pour les matières dont le volume horaire hebdomadaire en présentiel est de 3h (cours et TD), nous les avons maintenus à condition que l'enseignant programme une partie des activités pédagogiques de la matière en ligne. Cette approche nous permettra un gain conséquent en locaux pédagogique. Pour rappel, selon l'article 18 de l'arrêté N°171 du 09 février 2023 fixant les modalités d'inscription et de réinscription dans les études universitaires en vue de l'obtention des diplômes de Licence et de Master, les cours et les TD d'une matière donnée peuvent être dispensés en présentiel ou en ligne selon l'avis de l'équipe de formation.
9. Pour les matières dispensées en hybride avec des parties en ligne et des parties en présentiel, les modalités d'alternance entre ces deux modes, certes laissés à l'appréciation de l'enseignant responsable de la matière, doivent être connues des entités de suivi des EAD, ainsi que des responsables administratifs au niveau de la faculté.

- 10.** Pour les matières fondamentales et méthodologiques, enseignées en hybride à partir de cette année universitaire, les enseignants responsables sont tenus, obligatoirement, de mettre le support pédagogique de la matière sur la plateforme de télé-enseignement (telum), et de programmer en ligne une partie des activités pédagogiques relatives à la matière : des chapitres du cours, une partie des TD, des quiz, des tests d'auto-évaluation ou toute autre activité, de préférence interactive, jugée adéquate par l'enseignant responsable.
- 11.** La mise en place des EAD impose la création d'espaces dédiés, adéquats et équipés, mis à la disposition des enseignants et des étudiants de la faculté SNV : salle de visioconférence, salle internet des étudiants, salle internet des enseignants, salle informatique. La question de programmer la séance en ligne au niveau de la salle de visioconférence dans laquelle l'enseignant va donner son cours (et non pas de son domicile) doit être discutée et débattue au niveau des conseils pédagogiques et administratifs de la faculté, en attendant d'éventuelles précisions de la tutelle.
- 12.** Il est impératif de préciser sur les emplois du temps les matières dont l'enseignement va se faire exclusivement en ligne afin que l'étudiant puisse comprendre cette spécificité, et ce dès la première année Licence. Le nom de l'enseignant responsable de la matière ainsi que l'horaire devront être indiqués. Aussi, et selon les recommandations de la CNEAD, les enseignements en ligne doivent être programmés durant les journées libres des étudiants. Il est souhaitable de regrouper ces enseignements en une seule journée, de préférence une matinée ou une après-midi, où aucune activité en présentiel n'est programmée. Il est primordial également de programmer ces activités en ligne pendant les jours et les horaires ouvrables ; du samedi au jeudi, de 08h00 à 17h00. Les chefs de départements adjoints chargés de la pédagogie en collaboration avec les responsables pédagogiques sont priés de tenir compte de ces recommandations pour la confection des emplois du temps du deuxième semestre de l'année universitaire 2023-2024.
- 13.** Afin d'assurer un déroulement correct des EAD au niveau de notre faculté, il est indispensable de s'assurer en chaque rentrée universitaire que tous les enseignants permanents affiliés à notre faculté, ainsi que tous les étudiants régulièrement inscrits (L1, L2, L3, M1 et M2) disposent d'un compte telum fonctionnel (identifiant et mot de passe).

Cette tâche incombe aux chefs de départements et leurs adjoints chargés de la pédagogie, ainsi qu'aux responsables pédagogiques, qui doivent recenser, puis rapporter, toute anomalie aux entités de suivi des EAD. Le responsable pédagogique, en contact direct avec les étudiants de la formation dont il a la charge, doit vérifier attentivement la cohorte telum de ces étudiants et signaler toute anomalie à l'entité de suivi. Il est à préciser qu'au niveau de la faculté SNV, pour cette rentrée universitaire 2023-2024, nous avons rencontré certains problèmes pour inscrire la totalité des étudiants sur la plateforme, et ce pour des raisons multiples, essentiellement liées à l'inscription tardive des étudiants. Pour d'autres, il s'agit de problèmes techniques qui ont été pris en charge par l'entité de suivi local des EAD ou directement au niveau du service technique central de suivi installé au niveau du centre de l'audiovisuel. À notre connaissance, et à l'heure actuelle, tous nos étudiants (100%) régulièrement inscrits disposent d'un compte telum opérationnel. Cela va grandement faciliter le démarrage des enseignements programmés à distance pour le deuxième semestre.

14. La question de trouver des modalités pour encourager les membres de l'entité de suivi des EAD au niveau local (faculté) ou au niveau central (université) a été débattue. En effet, la tâche colossale en termes de volume de travail qui leur est assignée nécessite une certaine disponibilité et un allègement des charges pédagogiques (enseignement, surveillances, etc.). Les chefs des départements doivent prendre en considération le fait que ces membres peuvent être sollicités et réquisitionnés à tout instant par le CNEAD pour des activités urgentes et importantes dans la feuille de route de la tutelle. Les modalités de rémunération des membres de ces entités ont été évoquées. La finalité est de mettre en place des mécanismes visant à pousser les enseignants à adhérer à ces entités de suivi et d'en augmenter l'effectif pour une meilleure efficacité.

8. L'enseignement en langue anglaise

Conformément aux dispositions et recommandations de la tutelle et du vice-rectorat chargé de la pédagogie, nous avons tenu le mardi 05/09/2023 à 11h, au niveau de la salle de conférence, une réunion de coordination avec les membres de la cellule de suivi de l'enseignement en langue anglaise. L'ordre du jour principal de cette rencontre est de faire le point sur les préparatives pour la mise en place d'un enseignement en langue anglaise au titre de l'année universitaire 2023-2024 pour les matières découvertes et transversales de la première année (L1). Cette rencontre s'inscrit en continuité avec celle qui s'est tenu le dimanche 09/07/2023 dans le cadre d'un conseil pédagogique extraordinaire de la faculté SNV. Nous avons mis l'accent sur l'importance primordiale qu'accorde l'état algérien représenté par notre ministère de tutelle à l'enseignement en langue anglaise au niveau des établissements de l'enseignement supérieur. Cette importance s'est fortement ressentie à travers les diverses correspondances que nous avons reçues pour préparer cette rentrée universitaire 2023-2024. Dans ce sens, notre faculté a assuré la mobilisation de toutes les compétences humaines et les ressources dont elle dispose pour renforcer la formation de ces enseignants en langue anglaise et assurer, pour cette année universitaire, un enseignement en langue anglaise pour les matières découvertes et transversales en L1.

	Filière	Niveau	Semestre	UE	Matière
Socle commun Sciences de la Nature et de la Vie	/	L1	S1	UED	Méthode de Travail et Terminologie 1
				UET	Histoire Universelle des Sciences Biologiques
			S2	UED	Sciences de la vie et impacts socio-économiques
				UET	Méthode de Travail et Terminologie 2
Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P) (FRN)	Écologie et environnement	L1	S1	UET	Renforcement des compétences linguistiques en anglais
					Renforcement des compétences linguistiques pour la communication
			S2	UET	Anglais professionnel 1
					Initiation à la communication

Lors de notre rencontre du mardi 05/09/2023, les membres de la commission de suivi des enseignements en langue anglaise ont soulevé des inquiétudes concernant l'enseignement des matières transversales pour le niveau L1 en tronc commun de biologie qui, en plus d'être dispensé en langue anglaise, se fera exclusivement en ligne (une double difficulté). Les enseignants responsables de ces matières ainsi que les responsables du tronc commun de biologie ont été alors priés de suivre très attentivement l'interactivité des étudiants pour ces matières sur la plateforme de téléenseignement Moodle, avec des rapports de suivis réguliers seront demandés. **À notre connaissance, aucun problème n'a été rapporté.**

9. Encadrement des mémoires de fin de cycle Master et Licence (PPE)

En vue de l'importance de cette activité pédagogique délicate, nous avons mis l'accent sur son suivi rigoureux par les responsables pédagogiques et administratifs concernés. Après s'être assuré de la répartition de tous les étudiants concernés sur les encadrants disponibles, après s'être attelés à la mise en place d'une fiche d'encadrement standardisée et homogénéisée pour chaque parcours comportant plusieurs informations (répartition des étudiants sur les encadrants, les thématiques de recherches proposées par chaque encadrant, ainsi que les modalités de réalisation du mémoire), après avoir accusé réception de toutes les fiches d'encadrement pour les formations concernées (04 parcours Licence avec PPE et 20 parcours Master), et après avoir demandé aux responsables pédagogiques de faire lors de la troisième session des réunions avec leurs équipes de formations des mises au point sur l'état d'avancement de cette opération, **globalement, aucun problème majeur n'est à signaler.** Pour mieux cadrer cette opération et pallier à des problèmes que nous avons rencontrés l'année passée, l'équipe Domaine SNV en concertation avec Monsieur le Doyen ont apporté des précisions importantes à prendre en considération concernant la gestion de cette opération pédagogique :

- Nous sommes tenus de faire une **répartition équitable de la charge de l'encadrement entre les enseignants affiliés à notre faculté.** Il est complètement inconcevable de constater que des enseignants n'assument pas la charge de l'encadrement (et ce sachant que la tâche d'encadrement fait partie de la rétribution mensuelle de l'enseignant-chercheur) alors que d'autres encadrent chaque année plus deux binômes. Même si l'enseignant ne fait pas partie d'une équipe de formation de spécialité Licence ou Master (souvent le cas des enseignants affectés exclusivement à des enseignements en tronc commun de biologie), cela ne signifie pas que ces enseignants

sont dispensés de cette tâche pédagogique. **Les chefs de départements sont priés de veiller à ce que tous les enseignants affiliés à leurs départements respectifs sans exception, y compris ceux nouvellement recrutés, assument des charges d'encadrement au niveau de notre faculté** (dans son département d'affiliation, ou après accord du chef de département dans un autre département de notre faculté). Dans ce sens, les chefs de départements ont été invités ultérieurement à renseigner la fiche d'encadrement par département et par enseignant. Si un enseignant affilié à un département n'encadre pas, cela doit être pour des motifs dûment justifiés (laissés à l'appréciation du chef de département et du conseil de coordination de la faculté).

- Le recours à des encadrants externes affiliés à d'autres établissements de l'enseignement supérieur ou à des structures du secteur socio-économique (CHU, EHS, etc.) doit faire l'objet au préalable de l'accord du chef de département, qui, après s'être assuré d'une répartition équitable des encadrements sur les enseignants affiliés à son département, et que tous les enseignants du département en question encadrent, peut donner son accord pour un encadrant externe à notre faculté.
- **Un point d'ordre très important concernant les encadrants externes ;** ils doivent avoir le grade académique requis pour assurer cette tâche : enseignant-chercheur, chercheur universitaire (minimum maître de recherche classe B) ou chercheur hospitalo-universitaire (minimum maître assistant hospitalo-universitaire). Aussi, si ces derniers sont autorisés à encadrer par le chef de département, il est impératif de consigner un co-encadrant de notre faculté, et ce pour assurer un meilleur suivi de nos étudiants et un aboutissement du mémoire dans les délais.
- Nous avons demandé aux responsables pédagogiques de veiller à ce que la répartition des étudiants sur les encadrants se fasse en toute transparence et équité, en présence des délégués étudiants et de tous les membres de l'équipe de formation, selon des critères justes et clairs, préalablement définis et connus de tous. Le responsable pédagogique de la formation doit veiller à cela et assumer pleinement et exclusivement cette tâche qui relève de sa responsabilité. Nous avons précisé également que la répartition des étudiants en binômes et/ou trinômes relève des prérogatives des équipes de formations, seules habilités à prendre cette décision en fonction du nombre des mémoires à encadrer ainsi que la disponibilité des encadrants et des capacités d'encadrement de chacun. D'ailleurs, le recours à des trinômes s'avère parfois une nécessité pour les formations où le nombre d'encadrants est insuffisant.

- Une fois la répartition finalisée, les encadrants doivent préciser aux responsables pédagogiques les thématiques de recherche, mais surtout les modalités de réalisation du mémoire : mémoire théorique, mémoire pratique (partie pratique du mémoire prise en charge dans un laboratoire de pédagogie et/ou de recherche, milieu socio-professionnel), mémoire sous la coupe de l'arrêté N°1275, ou d'autres modalités jugées adéquates par l'équipe de formation. Le lieu de réalisation du mémoire doit être également défini : laboratoire de pédagogie, laboratoire de recherche, milieu socio-professionnel, etc.

Nous avons demandé à nos honorables collègues responsables pédagogiques d'exposer l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022 portant sur le mécanisme « un diplôme, une Startup » ou « un diplôme, un brevet » lors des comités pédagogiques et de vivement encourager nos étudiants à réaliser des mémoires sous ce format. Nous les avons rassurés qu'ils recevront toute l'aide et le suivi nécessaires des commissions de suivi de l'innovation installées à cet effet au niveau des départements, faculté et université. Nous avons insisté pour que le nombre de mémoires réalisés sous ce format doit être précisé pour chaque formation.

Dans le cadre du suivi de cette opération, nous tenons à signaler aux responsables administratifs de la faculté que **nous avons reçu de nombreuses plaintes des responsables pédagogiques qui ont rencontré de grandes difficultés pour compléter les fiches d'encadrement, et ce du fait que certains enseignants ne répondent pas aux sollicitations répétées de leurs responsables pédagogiques respectifs pour fournir les informations requises à la finalisation de ces fiches.** Les chefs de départements et adjoints responsables de la pédagogie sont invités à intervenir activement auprès des enseignants retardataires pour compléter les informations demandées.

Il est à préciser que pour cette année universitaire 2023-2024, nous devons prendre en charge l'encadrement de 59 projets de Licence PPE et de 323 mémoires de Master. Pour les projets Licence PPE, 18 sur les 59 (ce qui fait un taux de 30,51%) sont réalisés sous la coupe du 1275. Pour les mémoires de Master, 32 sur 323 (09,91%) sont réalisés sous la coupe du 1275. Les détails relatifs à cette répartition sont précisés dans le tableau ci-après.

Bilan de l'encadrement par spécialité des mémoires de Master et projets PPE Licence (2023-2024)

Filière	Parcours Licence (PPE)	Nombre de mémoires à encadrer	Réception de la fiche d'encadrement	Nombre de mémoires 1275	% format 1275 par formation
Sciences Biologiques	Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	7	Oui	7	100%
	Bioinformatique	18	Oui	0	00,00%
Biotechnologies	Biotechnologie et Génomique Végétale	18	Oui	1	05,56%
Écologie et Environnement	Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P)	16	Oui	10	65,20%
		59	4 Sur 4	18	30,51%

Filière	Parcours Licence (PPE)	Nombre de mémoires à encadrer	Réception de la fiche d'encadrement	Nombre de mémoires 1275	% format 1275 par formation
Sciences Biologiques	Biochimie	21	Oui *	3	14,29%
	Biochimie Appliquée	26	Oui *	6	23,08%
	Biodiversité et physiologie végétale	28	Oui	4	14,29%
	Biologie et contrôle des populations d'insectes	14	Oui	2	14,29%
	Biologie et physiologie de la reproduction	22	Oui	3	13,64%
	Biologie moléculaire des microorganismes	17	Oui	2	11,76%
	Génétique	23	Oui	1	04,35%
	Immunologie moléculaire cellulaire	18	Oui *	0	00,00%
	Microbiologie appliquée	19	Oui	3	15,79%
	Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	10	Oui	0	0,00%
	Physiologie cellulaire et physiopathologie	16	Oui	2	12,50%
	Toxicologie	20	Oui	2	10,00%
Biotechnologies	Bio-informatique	14	Oui *	2	14,29%
	Biotechnologie et contrôle qualité (P)	11	Oui *	1	09,09%
	Biotechnologie et génomique végétale	10	Oui	0	00,00%
	Mycologie et biotechnologie fongique	13	Oui	0	00,00%
	Biotechnologie et biothérapie	11	Oui	0	00,00%
Écologie et Environnement	Écologie fondamentale et appliquée	14	Oui	0	00,00%
	Écologie microbienne	7	Oui	0	00,00%
	Protection des écosystèmes	9	Oui	1	11,11%
		323	20 sur 20	32	09,91%

* Fiche d'encadrement incomplète. Manque précision des thématiques pour quelques mémoires.

10. Application de l'arrêté ministériel N°1275 du 27 septembre 2022

Suite à la correspondance de Monsieur le vice-recteur chargé de la pédagogie du 27 septembre 2023 portant sur la continuité dans la promotion de l'application de l'arrêté 1275, et à l'orientation des projets de fin d'études vers l'arrêté 1275 en vue de la construction des startups, nous avons procédé à la mise en place d'un récapitulatif regroupant les données concernant les Mémoires de Master et projets PPE Licence réalisés au niveau de la faculté SNV sous la coupe du 1275 au titre de l'année universitaire 2023-2024. Malheureusement, et malgré tous les efforts consentis dans ce sens, nous n'avons pas pu recueillir toutes les données concernant les thématiques, et jusqu'à présent.

Comme précisé dans le tableau précédent, **nous aurons à gérer pour cette année universitaire l'encadrement sous la coupe du 1275 de 18 projets PPE Licence répartis sur 3 spécialités et de 32 mémoires de Master répartis sur 13 spécialités.** D'ailleurs, nous avons lancé le 10/12/2023 auprès des étudiants concernés l'appel de l'incubateur afin qu'ils s'inscrivent sur une plateforme de recensement lancée par cette entité. Aussi, et afin de ne pas réitérer le problème que nous avons constaté l'année passée, nous avons insisté auprès de nos étudiants et encadrants qui ont choisi de réaliser un mémoire de fin de cycle sous la coupe du 1275 qu'il est impossible de changer vers un mémoire classique en cours de route. C'est un engagement qui sera enregistré sur une plateforme ministérielle.

Nous tenons à préciser que l'accompagnement des étudiants qui réalisent un mémoire de fin de cycle sous la coupe de l'arrêté N°1275 incombe en premier aux commissions de coordination et de suivi de l'innovation installées l'année passée au sein de la faculté SNV (une par département, et une centralisée au niveau de la faculté). **Néanmoins, et à notre plus grand regret, nous avons constaté que des problèmes au niveau du fonctionnement de ces entités au niveau de quelques départements : manque de motivation et désintéressement de certains membres, manque de communication et de coordination avec l'entité de suivi centralisée au niveau de la faculté qui fait le plus grande partie du travail de suivi, manque de coordination avec l'incubateur lors de la programmation des activités centralisées au niveau de l'université Constantine 1, etc. Dans ce sens, le conseil pédagogique de la faculté recommande la restructuration de ces entités et le remplacement de ceux qui ne veulent plus s'impliquer dans cette tâche. Des dispositions seront prises prochainement pour garantir cette transition.**

11. Plateforme PROGRES

En cette rentrée universitaire 2023-2024, et comme cela a été largement discuté lors de la première session du conseil pédagogique de la faculté qui s'est tenue le mercredi 13/09/2023, l'équipe domaine SNV a dû faire face à des changements de nombreux responsables pédagogiques. Afin de régulariser ces changements sur la plateforme PROGRES, nous avons demandé au responsable de cette plateforme au niveau de l'université Constantine 1, unique partenaire disposant de cette fonctionnalité sur la plateforme, d'attribuer des rôles de gestionnaires pédagogiques et de gestionnaires des examens et délibérations aux responsables nouvellement désignés, et par la même occasion, de supprimer le rôle de gestionnaire pédagogique aux responsables qui nous ont quittés.

Nouveaux responsables (rôles à attribuer)						
N°	Nom	Prénom	Département	Filière	Niveau	Formation
01	MELIANI	Aziz	Biologie Végétale et Écologie	Écologie et environnement	Licence	Écologie et Environnement
02	BECHKRI	Sakina	Biologie Animale	Sciences Biologiques	Master	Génétique
03	DJEROUNI	Aissa	Biologie Végétale et Écologie	Sciences Biologiques	Licence	Biologie et Physiologie Végétale
04	CHABBI	Rabah	Microbiologie	Sciences Biologiques	Master	Microbiologie appliquée
05	HARZALLAH	Besma	Biologie Appliquée	Sciences Biologiques	Master	Microbiologie et hygiène hospitalière
06	GHERBOUDJ	Wisseem	Biologie Appliquée	Biotechnologies	Master	Bio-informatique
07	NEMOUCHI	Sara	Biologie Appliquée	Biotechnologies	Master	Biotechnologie et contrôle qualité
08	GHORRI	Sana	Biologie Appliquée	Biotechnologies	Master	Biotechnologie et thérapie

Nouveaux responsables (rôles à supprimer)						
N°	Nom	Prénom	Département	Filière	Niveau	Formation
01	GANNA	Mohamed	Biologie Végétale et Écologie	Écologie et environnement	Licence	Écologie et Environnement
02	SEDRATI	Khadidja	Biologie Animale	Sciences Biologiques	Master	Génétique
03	BOULAHROUF	Khaled	Microbiologie	Sciences Biologiques	Master	Microbiologie appliquée
04	BENHAMDI	Asma	Biologie Appliquée	Sciences Biologiques	Master	Microbiologie et hygiène hospitalière
05	ADJEROUD	Moussa	Biologie Appliquée	Biotechnologies	Master	Biotechnologie et biothérapie
06	ZEGHAD	Nadia	Biologie Végétale et Écologie	Sciences Biologiques	Master	Biologie et physiologie de la reproduction
07	ZOGHMAR	Meriem	Biologie Végétale et Écologie	Sciences Biologiques	Licence	Biologie et Physiologie Végétale

Aussi, dans le cadre de la préparation des délibérations, **nous demandons à nos collègues responsables pédagogiques de vérifier le canevas des formations dont ils sont la charge sur la plateforme PROGRES (unités, matières, coefficients, crédits, etc.). Dans le cas où une anomalie est détectée, vous êtes priés de la signaler d'abord à votre chef de département adjoint chargé de la pédagogie, au responsable de la cellule PROGRES, ainsi qu'au responsable du Domaine. Même si l'erreur est avérée, le responsable pédagogique est prié d'attendre la confirmation et l'aval de ces responsables avant de procéder à la rectification sur la plateforme PROGRES.**

12. Restructuration de la faculté SNV

Suite à la création de nouveaux départements au sein de la faculté SNV par l'arrêté N°1502 datant du 08 novembre 2023 modifiant et complétant l'arrêté N°418 datant du 12 novembre 2012, il y'aura des changements sur l'organigramme des formations Licence et Master du Domaine SNV. Il s'agit de changements de domiciliation de formations au sein des différents départements. En amont du conseil d'administration de la faculté le mercredi 20/12/2023, nous avons présenté ce nouvel organigramme pour vérification et validation.

Organigramme du Domaine SNV après la création de nouveaux départements par l'arrêté N°1502 datant du 08 novembre 2023 modifiant et complétant l'arrêté N°418 datant du 12 novembre 2012

Département	Filière	Niveau	Spécialité	Arrêté
Enseignements communs en sciences de la nature et de la vie	Sciences Biologiques	Socle commun L1	/	N°772 du 26/07/2016
	Sciences Biologiques	Socle commun L2	/	N°1525 du 28/09/2016
	Biotechnologies	Socle commun L2	/	N°1524 du 28/09/2016
	Écologie et Environnement	Socle commun L2	/	N°1523 du 28/09/2016
Biologie animale	Sciences Biologiques	Licence	Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	N°1607 du 06/10/2016
			Entomologie	N°1607 du 06/10/2016
			Génétique	N°1607 du 06/10/2016
			Immunologie	N°1607 du 06/10/2016
			Toxicologie	N°1607 du 06/10/2016
		Master	Biologie et contrôle des populations d'insectes	N°1319 du 09/08/2016
			Génétique	N°1319 du 09/08/2016
			Immunologie moléculaire cellulaire	N°1319 du 09/08/2016
			Toxicologie	N°1319 du 09/08/2016
Biochimie et biologie cellulaire et moléculaire	Sciences Biologiques	Licence	Biochimie	N°1607 du 06/10/2016
			Biologie Cellulaire et Moléculaire	N°1607 du 06/10/2016
		Master	Biochimie	N°1502 du 17/09/2019
			Biochimie Appliquée	N°1319 du 09/08/2016
			Physiologie cellulaire et physiopathologie	N°1319 du 09/08/2016
Microbiologie	Sciences Biologiques	Licence	Microbiologie	N°1607 du 06/10/2016
		Master	Biologie moléculaire des microorganismes	N°1319 du 09/08/2016
	Microbiologie appliquée		N°1123 du 20/08/2022	
	Mycologie et biotechnologie fongique		N°1319 du 09/08/2016	
	Écologie microbienne *		N°1319 du 09/08/2016	
	Biotechnologies			
Écologie et environnement				

Biologie appliquée	Sciences Biologiques	Licence	Bioinformatique	N°1607 du 06/10/2016
	Biotechnologies		Biotechnologie Microbienne **	N°1004 du 09/12/2016 N°447 du 23/04/2019
	Sciences Biologiques	Master	Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	N°1319 du 09/08/2016
	Biotechnologies		Bio-informatique	N°1123 du 20/08/2022
Biotechnologie et contrôle qualité (P)			N°992 du 21/09/2021	
			Biotechnologie et biothérapie	N°915 du 26/11/2020
Biologie végétale	Sciences Biologiques	Licence	Biologie et Physiologie Végétale	N°1607 du 06/10/2016
	Biotechnologies		Biotechnologie et Génomique Végétale	N°1607 du 06/10/2016
	Sciences Biologiques	Master	Biodiversité et physiologie végétale	N°1319 du 09/08/2016
	Biotechnologies		Biologie et physiologie de la reproduction	N°1319 du 09/08/2016
			Biotechnologie et Génomique Végétale	N°1319 du 09/08/2016
Écologie et environnement	Écologie et environnement	Licence	Écologie et environnement	N°1607 du 06/10/2016
			Gestion durable, traitement et valorisation des déchets (P)	N°752 du 26/08/2018
		Master	Écologie fondamentale et appliquée	N°1319 du 09/08/2016
Protection des écosystèmes	N°1319 du 09/08/2016			

(P) : Formation professionnalisante,

* : La formation écologie microbienne a été gelée, il n'y a que le niveau Master 2 qui est opérationnel pour cette année universitaire.

** : La formation Licence Biotechnologie Microbienne est répertoriée avec deux arrêtés ; le premier (N°1004 du 09/12/2016) c'est l'arrêté d'habilitation de la formation, alors que le deuxième (N°447 du 23/04/2019) c'est l'arrêté de domiciliation de la spécialité dans la filière Biotechnologies. Après précision avec les responsables administratifs du département concerné, l'arrêté indiqué dans les documents pédagogiques fournis aux étudiants est l'arrêté N°447 du 23/04/2019.

L'appellation des départements ainsi que l'ordre de citation dans lequel ces entités sont mentionnées dans cet organigramme ont été établis conformément à l'arrêté N°1502 datant du 08 novembre 2023.

13. Divers

- Suite à l'inspection de la commission chargée du suivi et de la surveillance de l'assurance qualité du dimanche 17 au mardi 19/09/2023, nous avons ressenti l'urgence de procéder à une révision en profondeur des cahiers de charge des spécialités Licence et Master, d'abord par les équipes de formations, et de saisir par la suite le Comité Pédagogique National du Domaine SNV pour faire passer ces révisions dans les meilleurs délais. En effet, plusieurs anomalies ont été constatées sur les canevas des offres de formations habilitées au niveau de notre faculté, et auxquelles les équipes de formations ainsi que les responsables administratifs ont dû faire face. Ces anomalies concernent les coefficients et crédits de quelques matières, les volumes horaires (parfois insuffisants en vue des contenus), les atomes pédagogiques avec la programmation de TP irréalisables, ou la programmation de TP alors que la matière en question nécessite un TD ou inversement. Des anomalies ont été remarquées aussi sur le mode d'évaluation et plus particulièrement la pondération entre examen et contrôle continu, et qui doit être respectivement de 60% et 40% sauf pour les matières transversales (100% examen). Ces anomalies ont été relevées sur les canevas de quelques formations Master, mais essentiellement sur celles des formations Licence. Cela est dû au fait qu'en ce qui concerne les parcours Licence, nous continuerons à travailler avec les canevas élaborés en 2016, car l'opération de mise en conformité des spécialités Licence lancée en 2018, et durant laquelle plusieurs lacunes ont été corrigées, n'a pas abouti faute d'avoir jusqu'à aujourd'hui les arrêtés correspondants aux modifications effectuées sur ces canevas.
- Il a été constaté durant ce semestre que certains enseignants ont procédé à des changements au niveau des emplois du temps (permutations, reprogrammation, changement de local et/ou horaire, annulation, etc.) sans aviser le responsable administratif direct ; le chef de département ou son adjoint chargé de la pédagogie. Ces changements ont conduit parfois à des situations problématiques et à des mésententes intra- et inter-départements. Nous avons demandé à nos responsables pédagogiques d'informer leurs équipes de formations que tout changement sur les emplois du temps doit être validé en amont par le chef de département ou son adjoint chargé de la pédagogie, et communiqué par la suite aux étudiants dans un délai raisonnable. Toute absence doit être aussi communiquée aussitôt que possible aux responsables administratifs du département et au délégué de la formation.

- Suite à la visite de la commission nationale de l'EAD (CNEAD) au niveau de notre établissement le mercredi 06/12/2023, et à la lumière des recommandations formulées lors de cette journée, nous avons établi un plan d'action de la faculté SNV pour le renforcement de la mise en place des EAD (transmis par courriel le lundi 11/12/2023 à toutes les personnes concernées). Afin d'être prêt et de répondre rapidement à toute sollicitation de la tutelle et des entités de suivi centrales (et c'est sûr d'après la conjoncture actuelle, qu'il y en aura très prochainement), il nous a paru indispensable d'établir en collaboration avec les responsables pédagogiques et administratifs une base de données exhaustive regroupant les informations relatives à toutes les matières enseignées au niveau de notre faculté. Nous nous sommes fixés comme objectif de finaliser obligatoirement cette tâche avant le début des enseignements du deuxième semestre, et ce afin de corriger d'éventuelles anomalies et d'avoir une base de données avec des informations vérifiées et validées par les instances pédagogiques et administratives. Nous accordons une très haute importance à cette opération.

- Un point d'ordre concernant le suivi de l'assiduité des étudiants a été soulevé par la formation Licence Microbiologie. Pour précision, conformément aux dispositions de l'arrêté N°1023 du 25 juillet 2023 modifiant et complétant l'arrêté N°171 du 09 février 2023, et plus précisément l'article N°83 qui stipule que ce texte est applicable uniquement aux étudiants inscrits à compter de l'année universitaire 2022-2023, et que les étudiants inscrits dans un cycle de formation avant l'année universitaire 2022-2023, sont soumis aux dispositions des arrêtés N°711 et 712 datant du 03 novembre 2021 qui régissaient les aspects de la gestion pédagogique du parcours de l'étudiant en graduation. Dans ce sens, il n'y a que les étudiants du niveau L3 (nouvellement inscrits et non les redoublants) qui sont encore soumis aux dispositions des arrêtés N°711 et 712 en matière de régime d'assiduité.

- Pour une meilleure gestion des mémoires de fin de cycle Licence PPE et Master organisés sous la coupe du 1275 pour l'année universitaire en cours, plusieurs responsables pédagogiques ont suggéré qu'il serait souhaitable que la désignation du partenaire socio-économique, membre exigé dans la soutenance d'évaluation, se fera au niveau local (département ou faculté). Cela contribuera à une meilleure gestion de cette opération pédagogique et garantira la finalisation des soutenances 1275 dans les délais impartis.

- Suite à des questions soulevées par des collègues concernant l'évaluation des matières transversales et découvertes enseignées exclusivement en ligne, il a été précisé que le contrôle final de ces matières doit se faire impérativement en présentiel. Néanmoins, des évaluations continues peuvent être programmées en ligne.
- L'équipe de formation Licence Microbiologie a soulevé un problème important concernant le comportement des étudiants. En effet, il a été constaté lors des séances de cours et même de TP, que les étudiants procèdent à des enregistrements vocaux et même vidéos avec leurs téléphones, et ce en dépit de l'interdiction formelle et explicite des enseignants. Il est à préciser qu'il est strictement interdit d'enregistrer (vocal ou vidéo) un enseignant pendant une séance pédagogique contre sa volonté et à son insu. Les responsables administratifs de la faculté doivent prendre des mesures disciplinaires pour mettre fin à ces agissements au niveau de nos formations.
- Afin d'assurer un déroulement correct des EAD au niveau de notre faculté, il est indispensable de s'assurer que **tous nos les étudiants régulièrement inscrits disposent d'un compte telum fonctionnel. À notre plus grand regret, nous avons constaté qu'un certain nombre d'étudiants n'arrivent pas à accéder à la plateforme et ce en dépit du fait qu'ils disposent d'un identifiant et d'un mot de passe correct. Les responsables pédagogiques ont été priés de recenser dans les meilleurs délais ces étudiants dans des listes nominatives et de les transmettre à leurs chefs de départements respectifs. Nous devons régler ces problèmes avant le début des enseignements du deuxième semestre.**

La séance a été levée à 11h41...

Constantine le 07/01/2024

Le Doyen de la faculté SNV

Le responsable du domaine SNV

Procès-verbal de présence des responsables pédagogiques
Conseil Pédagogique N°02 de la faculté SNV (dimanche 07/01/2024)

Nom et Prénom	Responsabilité	Émargement
DEHIAAT LAD	Doyen de la Faculté SNV	
MEDJROUBI Mohamed Karbi	Vice Doyen Pédagogie - Faculté SNV	
REZGOUJ Mohamed Karbi	Domaine SNV	
	Filière Biotechnologies	
ARFA AMT	Filière Écologie et Environnement	
BOUKDJADJ Redouane	Filière Sciences Biologiques	
Bétina Samia Jmène	Licence Apiculture : responsable des productions apicoles (P)	
MOKRANI E P Haben	Licence Biochimie	
	Licence Bioinformatique	
	Licence Biologie Cellulaire et Moléculaire	
Djennoufi Aïssa	Licence Biologie et Physiologie Végétale	
	Licence Biotechnologie et Génomique Végétale	
Zilouni Hind	Licence Biotechnologie Microbienne	
MELIANI Aziz	Licence Écologie et Environnement	
Brakni Boumel Hayet	Licence Entomologie	

	Licence Gestion durable, traitement et valorisation déchets (P)	
	Licence Génétique	
MECHATI Chahine	Licence Immunologie	
JULMI Lamia	Licence Microbiologie	
BouBEkri NASSIR	Licence Toxicologie	
BENNAMOUN heba	Master Biochimie	
	Master Biochimie Appliquée	
	Master Biodiversité et physiologie végétale	
	Master Bio-informatique	
CHAIB AOUATEF	Master Biologie et contrôle des populations d'insectes	
	Master Biologie et physiologie de la reproduction	
A. DAFFRI	Master Biologie moléculaire des microorganismes	
GHORRI Saïna	Master Biotechnologie et biothérapie	
	Master Biotechnologie et contrôle qualité (P)	
TETAGOUT Mahmoud	Master Biotechnologie et génomique végétale	
TOUATI Laila	Master Écologie fondamentale et appliquée	
	Master Écologie microbienne	
Sakina BECHKRI	Master Génétique	
ARIBI Bouthaina	Master Immunologie moléculaire cellulaire	

	Master Microbiologie appliquée	
HARZALLAH Besma	Master Microbiologie et hygiène hospitalière (P)	
MEZIANI MERIEM	Master Mycologie et biotechnologie fongique	
OUNIS Leyla	Master Physiologie cellulaire et physiopathologie	
ALATOU Hanna	Master Protection des écosystèmes	
	Master Toxicologie	
NECIB Youcef	Chef de département Biochimie-BCM	
	Adjoint en charge de la pédagogie Biochimie-BCM	
MADAGI BRAHIM	Chef de département Biologie Animale	
BENJABALLAH Mohamed	Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Animale	
	Chef de département Biologie Appliquée	
Amira GHERBAIN	Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Appliquée	
BRAZHI Raul	Chef de département Biologie Végétale et Écologie	
GHORRI Sana	Adjoint en charge de la pédagogie Biologie Végétale et Écologie	
ABDELAZIZ Ouid	Chef de département Microbiologie	
MEGHNOUS OUISSEM	Adjoint en charge de la pédagogie Microbiologie	
Boutoufou Samir	Responsable du tronc commun de Biologie	
Boumella Neira	Responsable des laboratoires	

CHEBEL Potahim chef service Moyens et Maintenance

Constantine le 07/01/2024

Le responsable du Domaine SNV

رزقون محمد العربي
مسؤول ميدان التكوين
ع . ط . ح